

Service Police Municipale
Réf agent RH

ARRETE DU MAIRE
N° 2025/59

OBJET : AUTORISATION D'ACCES AUX ANIMAUX DE LA FERME PEDAGOGIQUE, DANS LE COMPLEXE SPORTIF JEAN-CLAUDE BOUTTIER 86 RUE DU POIRIER BARON DANS LE CADRE DES TERRASSES D'ETE LE 11 JUILLET 2025

LE MAIRE DE SANNOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2

Vu l'arrêté N°2025/49 du 28 mai 2025 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués,

Considérant que pour le bon déroulement de la « Terrasse d'été », il y a lieu d'autoriser des animaux l'accès dans le complexe sportif Jean-Claude Bouttier, des animaux appartenant à la Ferme Pédagogique du prestataire Les Z herbes folles.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Dans le cadre des Terrasses d'été, la Ferme Pédagogique « les Z herbes folles » est autorisée à présenter les animaux de la ferme dans le complexe sportif Jean-Claude Bouttier le 11 Juillet 2025

ARTICLE 2 : Les propriétaires des animaux devront être en mesure de présenter les carnets vétérinaires des animaux présents à toute réquisition des fonctionnaires de police

ARTICLE 3 : Ces mesures entreront en vigueur dès l'affichage du présent arrêté et la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2025/56 du 18 juin 2025

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire Chef de la circonscription d'Ermont
- Madame le Major responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la police municipale

Fait à SANNOIS, le 2^e Juillet 2025

Pour le Maire et par délégation

Laurence TROUZIER-EVEQUE

Adjointe au Maire

En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,
Circulation, Stationnement et Transport
Affaires Juridiques
Conseillère Communautaire

Pour le Maire,
par délégation
la Directrice Générale Adjointe des Services

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 du CGCT

A.R du..... 4 juillet 2025.....

Identifiant unique de l'acte

N°095-219505823-2025.07.02 Arr 2025-59-AR

Publié le. 04.07.2025.....